

2021-UNAT-1163, Beatriz Fernandez Carrillo

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a jugé que l'appelant n'avait pas répondu au fardeau de montrer que le jugement de l'UND était défectueux au motif décrit à l'article 2, paragraphe 1, de la loi Unat. Unat a jugé que UNDT entièrement et équitablement considéré les allégations de l'appelant et il n'y avait aucune erreur de droit ou de fait dans le jugement de l'UND. Unat a jugé qu'il n'y avait aucune preuve que le sexe ou le statut de l'appelant soit en congé de maternité dans la décision de ne pas renouveler son contrat. Unat a jugé que les raisons exposées par l'administration pour ne pas renouveler la nomination à durée à durée de l'appelant, à savoir le manque de financement et la restructuration qui en résulte, étaient des raisons valides. Unat a jugé que l'appelant n'avait pas établi que la décision contestée discriminait contre elle ou était entachée par des motifs inappropriés, une injustice ou un manque de transparence. Unat a jugé que l'UNDT n'a pas à fournir des raisons de rejeter chaque soumission, surtout si l'argument n'est pas accepté ou non pertinent. UNAT a rejeté l'appel et a confirmé le jugement de l'UNT.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

La requérante a contesté la décision de ne pas renouveler sa nomination à durée déterminée. UNDT a constaté que la décision contestée soit légale et a rejeté sa demande.

Principe(s) Juridique(s)

Les nominations à durée déterminée ne portent aucune attente de renouvellement ou de conversion. La séparation à la suite de l'expiration de la nomination a lieu automatiquement et sans préavis à la date d'expiration spécifiée dans la lettre de

nomination. La décision administrative de ne pas renouveler un rendez-vous à durée déterminée peut être examinée si l'administration n'a pas agi équitablement, ou de manière transparente avec le membre du personnel ou a été motivé par des biais, des préjugés ou un motif inapproprié. Une organisation internationale a nécessairement le pouvoir de restructurer certains ou tous ses départements ou unités, y compris l'abolition des messages, la création de nouveaux postes et le redéploiement du personnel. L'UNAT n'interférera pas avec une véritable restructuration de l'organisation même si elle a pu entraîner la perte d'emploi de personnel. Les conventions internationales sont une source importante de normes d'emploi internationalement acceptées. Dans la pratique, les conventions internationales ne fournissent pas de droits substantiels ou imposent des obligations aux employeurs et aux employés; Ils guident plutôt les législateurs quant au contenu de la législation et aident les tribunaux et les tribunaux dans l'interprétation. Les conventions internationales et autres instruments de droit des droits de l'homme et du travail ne s'appliquent pas directement en tant que source de droit ou de pouvoir de réparation aux tribunaux, ils fournissent des normes minimales d'emploi et des principes généraux de droit qui sont ou devraient être incarnés dans les règles, réglementations et politiques de l'organisation .

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Texte Supplémentaire du Résultat

N / A

Applicants/Appellants

Beatriz Fernandez Carrillo

Entité

PDNU

Numéros d'Affaires

2020-1500

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

10 Mai 2023

President Judge

Juge Sandhu

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Suppression d'un poste

Licenciement

Non-renouvellement

Motif(s)

Cessation de service

Expiration de l'engagement (voir aussi, Non-renouvellement)

Résiliation de l'engagement (voir aussi, Résiliation de l'engagement)

Licenciement (de nomination)

Abolition of position

Droit Applicable

Règlement du personnel

- Article 4.3

Statut du personnel

- Disposition 1.2

TANU Statut du Tribunal

- Article 2.1

Jugements Connexes

UNDT/2020/187

2010-UNAT-051

2019-UNAT-916

2019-UNAT-960

2013-UNAT-311

2019-UNAT-902

2018-UNAT-825

2017-UNAT-780

2015-UNAT-500

2018-UNAT-844